



Nombre d'heures de travail après une coupure

Par **neuneuye**, le **21/06/2010** à **15:24**

Bonjour,

Je travaille en CDD à temps partiel, je travaille le matin de 6 heures 30 à 11 heures et l'après-midi de 14 heures à 16 heures. Ont-ils le droit de me faire revenir pour 2 heures? Existe-t-il pas un minimum de 3 heures? Si une loi existe avec ce minimum j'aimerais que vous me joignez la loi ou me dire où la trouver. Je vous remercie par avance.